



Vos élus de gauche à droite – Nadine STÉPHAN 2^{ème} adjointe, Gwenole MELL Conseiller délégué, Isabelle CLÉMENT-VITORIA Madame la Maire, Tony PORTEBOEUF 5^{ème} adjoint, Thierry ROBINAULT 1^{er} adjoint, Christian VEYRE 3^{ème} adjoint, Anne HAYÉ 4^{ème} adjointe.

PERMANENCES D'ELUS - A partir de novembre 2021, chaque samedi matin de 9h30 à 11 h, venez rencontrer vos élus à la mairie. **Sans RDV préalable -renseignements à la mairie, téléphone 02 99 45 46 18 ou par mail mairie@hede-bazouges.fr**

ACTUALITÉ

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE - Rassemblement et dépôt de gerbes au monument aux morts de Bazouges à 9h. Office religieux en l'église de Tinténiac à 10h. Rassemblement et dépôt de gerbes au monument aux morts de Hédé à 11h15. Un vin d'honneur offert par la municipalité sera servi à la cantine municipale de Hédé à 12h (Pass sanitaire à présenter) L'U.N.C. propose aux habitants et sympathisants de participer à un repas convivial au Relais des Onzes Ecluses à 13h (prix du repas 28€) Contact : Jean-Claude COURTIN 02 99 37 09 72

INAUGURATION DES JARDINS D'ANNA - La Mairie de HEDE-BAZOUGES vous invite à l'inauguration des jardins d'Anna le **Samedi 20 Novembre 2021 à 11h00** sur site, lieu-dit « bon espoir ». Mme la Maire Isabelle CLEMENT-VITORIA, l'équipe réalisation, les élus municipaux auront le plaisir de vous accueillir et échanger sur le projet.

NOUVEAUX HABITANTS - 8 Brebis avranchines sont nouvellement arrivées aux Jardins d'Anna pour entretenir écologiquement quelques parcelles et maintenir la biodiversité de cet espace communal. Merci de ne pas nourrir les brebis et de tenir vos chiens en laisse pour la tranquillité des brebis.

ANIM 6 - Animations jeunesse (10-15 ans) les mercredis et vendredis à l'espace jeunes à Tinténiac avec un ramassage en mini-bus dans les communes d'Anim'6. Informations et inscriptions : www.anim6.fr. Contact : jeunesse.inscriptions@anim6.fr ou 06.78.10.68.55

VILLES ET VILLAGES FLEURIS - Le vendredi 15 novembre 2021, notre commune a reçu le « 2 -ème prix et prix d'encouragement » au concours départemental « villes et villages fleuris »2021. Bravo à nos agents techniques Roland et Ludovic !

RDV NUMÉRIQUE OUVERT A TOUS – Vous avez besoin d'un coup de main pour une démarche administrative mais vous n'avez pas d'ordinateur ? Vous avez une tablette ou un smartphone et vous avez envie d'installer une nouvelle application ? Vos mails ne fonctionnent pas ? etc... La mairie vous propose des ateliers mensuels (1 fois/mois) le samedi matin, animés par des bénévoles ou des élus. Vous souhaitez devenir bénévole ? N'hésitez pas à prendre contact avec la mairie. **Prochain atelier le 13 novembre.** Prendre rdv à la mairie au 02.99.45.46.18 ou par mail mairie@hedebazouges.fr

MARCHÉ DE NOËL 2021 DU COMITÉ DE JUMELAGE DE HEDE-BAZOUGES- Après une année d'absence le Comité de Jumelage est de retour avec leur Marché de Noël traditionnel le 5 décembre 2021. Nous sommes ouverts pour recevoir les candidatures d'artisans et exposants qui pourraient offrir un choix d'articles unique en décoration ou en cadeaux. Pour recevoir votre dossier pour participer en tant qu'exposant / commerçant contactez David Hallifax au 06 22 95 43 59 ou par mail david@hallifax.eu. Les artisans exposants / commerçants retenus seront contactés durant le mois d'octobre afin de participer à une réunion d'information avec la présence de la presse locale. Un **protocole sanitaire** est en vigueur sur la commune donc le **pass sanitaire** sera nécessaire.

Il reste encore deux emplacements à pourvoir pour présenter et vendre vos œuvres que vous avez précieusement façonné. La réunion exposant aura lieu au Bar'zouges à 18h30 le 9 novembre 2021 en présence de l'Ouest France.

OSBR - L'Office des sports propose des journées sportives durant les vacances d'Automne pour les enfants de 7 à 12 ans. Contact : 02 23 16 68 53 ou osbrsports@gmail.com

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES sur convocation du quatre octobre 2021 s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Didier CADOU, Doyen de séance.

Étaient présents :

Mme CLÉMENT-VITORIA, M. ROBINAULT, M. VEYRE, M. PORTEBOEUF, M. BOURGOUIN, M. CADOU, Mme LERAY, M. MELL, M. MEYER, Mme NAVET, M. NICOLAS, M. QUENISSET, M. ROCHARD, Mme STEPHAN, Mme THEBAULT, Mme SFERRA

Représentés :

Me HAYÉ, donne pouvoir à M. VEYRE

Absents excusés :

Mme HAYÉ, Mme LESCADIEU,

Secrétaire de séance :

M Damien MEYER est nommé secrétaire de séance à l'unanimité

Me LESCADIEU, donne pouvoir à Me STÉPHAN

Ayant constaté que le quorum est atteint, la séance a été ouverte à 20h30 sous la présidence de M CADOU remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT, qui a déclaré que les membres du conseil municipal cités ci-dessus sont installés dans leurs fonctions.

OBJET N°01-10-2021 : Approbation du Procès-Verbal du 17 septembre 2021

Vu le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2021 ;

Considérant que le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 septembre 2021, n'appelle pas d'observations ;

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le procès-verbal du 17 septembre 2021

OBJET N° 02-10-2021 : Installation des nouveaux conseillers municipaux

Suite au décès de Monsieur le Maire, Jean-Christophe BÉNIS, un siège de conseiller municipal devient vacant.

Vu l'article L270 du code électoral relatif au remplacement des conseillers municipaux dans les communes de 1000 habitants et plus, le candidat venant sur la liste après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant. Conformément à ces dispositions, Madame Cherré Françoise a fait connaître son accord pour intégrer le conseil municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- PROCLAME Madame CHÉRRÉ Françoise conseillère municipale
- INSTALLE Madame CHÉRRÉ Françoise dès le 08 octobre 2021 dans sa fonction

OBJET N° 03-10-2021 : Election du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17

M. Didier CADOU, le plus âgé des membres du Conseil, a pris la présidence de l'assemblée, conformément à l'article L.2122-8 du CGCT.

M. CADOU, doyen, qui, après l'appel nominal, déclare installés dans leurs fonctions dix-sept (17) Conseillers Municipaux présents et 2 absents ayant donné pouvoir, au total 19 voix seront comptabilisées.

Après un appel à candidature, seule Madame Isabelle CLÉMENT-VITORIA se porte candidate. Il est procédé ensuite au vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote

Conseillers Présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de bulletins	19
Bulletins blancs	2
Bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	17
Majorité absolue	10

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Mme CLÉMENT-VITORIA Isabelle a obtenu : dix-sept voix / 17 voix

Le Conseil Municipal,

- PRENDRE ACTE des résultats de l'élection au poste de Maire, Madame Isabelle CLÉMENT-VITORIA,
- AUTORISE Madame Isabelle CLÉMENT-VITORIA, Maire, à signer toutes les pièces se rapportant à cette délibération.

Mme Isabelle CLÉMENT-VITORIA a été proclamée Maire

OBJET N° 04-10-2021 : Fixation du nombre d'adjoints

Vu les articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT,

Considérant les élections municipales du 15 mars 2020, et l'installation de la conseillère Madame CHÉRRÉ Françoise en date du 08 octobre 2021

Considérant que le Conseil Municipal doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer à cinq (5) le nombre d'adjoints et que l'entrée en fonction de ces derniers interviendra dès le 08/10/2021
- AUTORISE Madame Isabelle CLÉMENT-VITORIA, Maire, à signer toutes les pièces se rapportant à cette délibération.

OBJET N° 05-10-2021 : Election des adjoints

Sous la présidence de Madame Isabelle CLÉMENT-VITORIA élue Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Madame la maire a constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Conseillers Présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de bulletins	19
Bulletins blancs	1
Bulletins nuls	1
Suffrages exprimés	17
Majorité absolue	10

La liste de Monsieur ROBINAULT Thierry a obtenu : dix-sept voix / 17 voix

Le Conseil Municipal,

- PRENDRE ACTE des résultats de l'élection des Adjointes au Maire ;
- PROCLAME adjoints les candidats figurant sur la liste conduite par M. ROBINAULT Thierry.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste tels qu'ils figurent ci-dessous :

1-ROBINAULT Thierry, 2-STÉPHAN Nadine, 3- VEYRE Christian, 4- HAYÉ Anne, 5- PORTEBOEUF Tony

- AUTORISE Madame Isabelle CLÉMENT-VITORIA, Maire, à signer toutes les pièces se rapportant à cette délibération.

La liste conduite par Mr Thierry ROBINAULT ayant obtenu la majorité absolue ; ont été proclamés Adjointes, les candidats de cette liste.

OBJET N° 06-10-2021 : Charte de l'élu local

Vu la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 prévoyant que, lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le nouveau maire doit donner lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du CGCT.

Considérant que le maire doit remettre aux conseillers municipaux une copie de cette charte et du chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28 et vu l'exposé de Madame Isabelle CLÉMENT-VITORIA Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PRENDRE ACTE** de la lecture de la Charte de l'Elu Local ainsi que de la transmission de ladite Charte et du Chapitre III du CGCT
- **AUTORISE** Madame Isabelle CLÉMENT-VITORIA, Maire, à signer toutes les pièces se rapportant à cette délibération.

OBJET N° 07-10-2021 : Délégations consenties au Maire par le conseil municipal

La Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer à la Maire les délégations nécessaires au bon suivi de l'exécution municipale

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment, son article L. 2122-22 ;

Vu l'exposé de Madame Isabelle CLÉMENT-VITORIA Maire

Après délibération, le Conseil municipal décide, à **18 voix pour et une abstention** :

- **DÉCIDE** de donner à Madame la Maire les délégations d'attributions nécessaires au bon suivi de l'exécution municipale,
- **DÉCIDE** que les décisions prises en application de celle-ci peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du Maire dans les conditions fixées à l'article L.2122-18 du CGCT.
- **AUTORISE** que la présente délégation soit exercée par le suppléant de la Maire en cas d'empêchement de celle-ci.
- **DIT** que la Maire rendra compte de ses décisions à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal (Article L 2122-23 du CGCT)

OBJET N° 08-10-2021 : Rémunération des heures complémentaires et supplémentaires

Considérant que la notion d'heures complémentaires et supplémentaires correspond soit aux heures effectuées à la demande de l'autorité territoriale ou du chef de service, ou bien aux heures effectuées dès lors qu'il y a eu un dépassement de la durée réglementaire de travail ;

Considérant le besoin de compenser l'absentéisme de certains agents et l'accroissement ponctuel de l'activité tel que :

La hausse du nombre d'enfants à la cantine certains jours, l'entretien de la commune au printemps et à l'automne, les manifestations dans la commune, tout autre raison entraînant une surcharge d'activité, et qu'une partie des employés est amenée à effectuer des heures en sus.

Considérant que les instruments de décompte du temps de travail sont mis en place (feuille de pointage)

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant sur les dispositions statutaires des fonctionnaires de la fonction publique territoriale.

Vu le décret n° 2002-60, la compensation des heures complémentaires et supplémentaires peut être réalisée, en toute ou partie, sous la forme de repos compensateur et à défaut les heures accomplies sont indemnisées.

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'**unanimité** :

- **D'INSTITUER** le paiement des heures supplémentaires aux employés communaux
- **D'INSTITUER** le paiement des heures complémentaires aux employés communaux
- **D'AUTORISER** les repos compensateurs aux employés communaux

OBJET N° 09-10-2021 : Révision du prix cantine facturé à St-Gondran, St-Symphorien et St-Brieuc-des-Iffs pour 2021/22

Vu la délibération 04-07-2021 portant sur le tarif cantine établi à 3.86 € pour l'année scolaire 2021-2022, **Vu** la délibération 06-07-2021 portant sur le montant de la prise en charge par la commune de St-Gondran de la différence entre le prix de revient d'un repas et le prix facturé aux familles, soit 4.27 € pour l'année scolaire 2021-2022, **Vu** la délibération 07-07-2021 portant sur le montant de la prise en charge par la commune de St-Symphorien de la différence entre le prix de revient d'un repas et le prix facturé aux familles, soit 4.27 € pour l'année scolaire 2021-2022, **Vu** la délibération 05-07-2021 portant sur le tarif cantine établi à 8.13 € pour l'année scolaire 2021-2022 facturé aux familles de St-Brieuc des Iffs

Considérant que les familles des enfants de Saint-Brieuc des Iffs paient l'intégralité du prix de revient du repas et que ces familles sont remboursées par la commune de Saint-Brieuc des Iffs

Considérant la demande du maire de Saint-Gondran et Saint-Symphorien en date du 22 septembre 2021 concernant la forte hausse de prise en charge pour l'année 2021-2022 décidé lors des délibérations N° 06-07-2021 et N° 07-07-2021

Considérant que cette hausse s'explique d'une part par l'évolution du tarif de Convivio de 1.3 % et d'autre part par la crise sanitaire pendant laquelle le nombre de repas facturés aux familles a diminué alors que les charges salariales ont été maintenues dans leur intégralité, ne permettant pas de couvrir le manque à gagner (période de confinement du 16 mars 2020 au 05 juillet 2020)

Considérant que la commune de Hédé-Bazouges peut réévaluer le prix de revient d'un repas à 6.70€ (au lieu de 8.13€) en contrepartie du versement de la facture compensatoire liée à la COVID-19

Considérant l'engagement des communes de Saint-Gondran et Saint-Symphorien par convention de prendre en charge la différence entre le prix de revient d'un repas à 6.70 € et le prix facturé aux familles d'Hédé-Bazouges à 3.86 €, soit un reste à charge de 2.84 € ;

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

- **ANNULE ET REMPLACE** par la délibération présente, les délibérations N°05-07-2021, N°06-07-2021 et 07-07-2021 du 09/07/2021.
- **APPROUVE** le nouveau prix de revient de 6,70€, décidé en concertation avec les maires de de Saint-Gondran et Saint-Symphorien, qui sera applicable à partir du 02/09/2021 pour ces communes
- **FIXE** le prix du repas à la cantine pour les familles de St Brieuc des Iffs au nouveau prix de revient, soit à 6,70€ à partir du 02/09/2021
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer les conventions et tout autre document afférent à cette affaire.

OBJET N° 10-10-2021 : Questions diverses

M. le Maire informe le Conseil des points suivants :

- Gwenole MELL sera nommé conseiller délégué à l'agriculture, à l'environnement et à l'alimentation par Madame la Maire, dans les prochains jours
- La commune de Hédé-Bazouges a été labellisée canaux et escales fluviale de Bretagne, le certificat sera affiché dans la Mairie
- La cantine proposera des portes ouvertes le vendredi 19 novembre de 16h à 18h.
- Hervé Bourgoïn devient conseiller communautaire
- Prochain Conseil Municipal : vendredi 19/11 à 20h30 à la salle du Mille Club

ASSOCIATIONS

NOVEMBRE 2021 - N° 226

LETTRE MENSUELLE D'INFORMATION DE LA MAIRIE DE HEDE-BAZOUGES

BAR'ZOUGES - Novembre au Bar'Zouges

* **Dimanche 7 novembre (17h-19h)** : La projection du film "Jardin Sauvage", de et avec l'auteur Sylvain Lefevre sera suivie d'un débat. Elle nous propose de découvrir la biodiversité de nos jardins.

* **Samedi 20 novembre, ouverture du bar à 19h. Concert à 20h** Au loin Carmen, c'est une balade onirique entre chanson et folk, et bien au-delà. Ces cinq musiciens multi-instrumentistes nourrissent une envie complice de marier leurs voix aux murmures d'un violon, au souffle d'un trombone. Avec des mots, tendres ou grinçants, entre récits et rêveries.

Prix libre et conscient (suggéré 5€).

Les ateliers ont activement repris et vous pouvez toujours nous y rejoindre (voir programme sur notre site web <http://cequinouslie.fr>)

Le Bar'Zouges (barzouges@cequinouslie.fr) est ouvert les jeudi 18h/21h & occasionnellement dimanche 16h/20h selon événements. Retrouvez-nous sur... www.cequinouslie.fr - Facebook : Barzouges-Cequinouslie - Twitter : @barzouges

BAZOUGES NATURE - organise sa Sortie Champignon dimanche 7 novembre 2021.

Nous nous retrouverons à 9h15 sur le parking du 1000 pour organiser le covoiturage.

Cette sortie d'une demi-journée sera locale afin d'être sur place rapidement et réduire son empreinte carbone.

Contact: David Hallifax - 06 22 95 43 59 - david@hallifax.eu

CLUB DE L'UNION - Les réunions et les activités ont repris début septembre – belote – jeux de sociétés – marche et un goûter très apprécié, le jeudi de 14h à 17h30 à la salle Agora. Si vous aimez jouer aux boules, rendez-vous le vendredi à 14h au terrain de Hédé. Venez nous rejoindre pour vous distraire et

passer un après-midi agréable. Vous serez les bienvenus.

Contact : Mme Geneviève DENOUIL 02.99.45.46.60

SOPHROLOGIE-YOGA-RELAXATION - L'association L'instant Présent à Hédé vous propose des ateliers détente Parents-Enfants-Ados dimanches 7 et 21/11 à 10h00 ou 11h15. Matinée cocooning dimanche 14/11 Méditation pour la Terre vendredi 19 à 19h Inscription préalable au 06 84 36 51 02.

THÉÂTRE DE POCHE / JOLI COLLECTIF - Après un premier mois où les clefs du théâtre ont été confiées à Enora Boëlle, c'est Diederik Peeters qui nous invite en novembre à plonger dans son univers artistique. Deux rendez-vous sont au programme:- Apparitions schizophoniques, une conférence-performance où l'artiste mène une expédition qui relie la science et la magie, revisitant les fantasmes et les mystères qui entourent l'invention du phonographe...S.20 novembre / 20:30 – tarif unique : 6€ (ou gratuit avec le PASS).- Red Herring, spectacle où Diederik Peeters partage la scène avec le Son, un personnage invisible et pourtant bien présent ! il y sera question de peurs, d'altitude, de fantômes, et de conspirations...V.26 + S.27 novembre / 20:30 – tarifs : 13€ / 10€ / 8€ / gratuit avec le PASS.Novembre sera aussi le premier rendez-vous des SSSpectateur-rices ! après une aventure inédite pendant BONUS sous forme du Labo Trampoline, Mathilde Dumontet vous invite le Me.10 novembre pour échanger sur nos histoires de spectateur-rices. Atelier gratuit et ouvert à toutes. + d'infos : 09 81 83 97 20 / billetterie@theatre-de-poche.com

HEDE MOUVING - L'Association Sportive a repris ses cours, courant septembre dernier, à la salle des sports de Hédé. Les cours proposés sont Pilates le mardi matin et mardi soir, Cardio/Fitness le jeudi soir, et Body Sculpt le jeudi soir. Les cours proposés sont ouverts aux adolescents et adultes. Essai possible. Contact : hedemouving@gmail.com ou Chantal 0627159740

INFOS PRATIQUES

BIBLIOTHÈQUE

La présentation du pass sanitaire est requise à partir de 12 ans et 2 mois pour venir à la bibliothèque. Merci de votre compréhension.

Ptite Ludo : mercredi 3 novembre de 16h à 17h30

Tous au cirque : venez découvrir l'univers du cirque à la bibliothèque du 26 octobre au 17 novembre

Soirée jeux de société : vendredi 5 novembre de 20h à 22h

Renseignements : biblio@hede-bazouges.fr

PERMANENCES GRATUITES EN MAIRIE

Prendre rdv au 02.99.45.46.18

- **M. SAVIN - Technicien des Bâtiments de France**

Le vendredi 19 novembre à partir de 9h30.

- **Mr Louis JOUAN - Conciliateur de justice,**

Le mardi 23 novembre de 09h00 à 12h00.

- **Maître SOLIGNAC - Avocate**

Le mardi 16 novembre de 10h à 12h.

- **M. DECREVOISIER - Architecte conseiller à Tinténiac**

Lundi 8 et lundi 22 novembre

- **ASSISTANTE SOCIALE**

Prendre rdv au C.D.A.S de Combourg, 02.90.02.77.00.

BIBLIOTHEQUE

Ouverte le mardi de 12h à 13h30 - le mercredi de 14h30 à 18h - le samedi de 10h à 12h30

CENTRE DE CONSULTATION

Centre de consultation covid-19 - espace sportif communautaire de Tinténiac. Pas de rdv avant avis préalable de votre médecin. Composez le 15 uniquement si les symptômes s'aggravent (difficultés respiratoires et signes d'étouffement).

VIOLENCES CONJUGALES / FAMILIALES Deux numéros d'urgence : 3919 et 17.

Numéro d'urgence enfants maltraités : 119

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

25 services pour vous accompagner : ADIL, ACTIF, Mission locale, Point Information Jeunesse, CAF, RPAM, CPAM, Espace Info Energie, Ageclac, etc . Contact : 02.23.16.4545 maison-des-services@bretagneromantique.fr 3 rue de la Mairie 35270 COMBOURG

ANIM'6 - Centre de Loisirs pour les enfants et animations pour les ados. Contact : 02.99.23.00.59. www.anim6.fr

OFFICE DES SPORTS BRETAGNE ROMANTIQUE <http://club.quomodo.com/osbr/>

RELAIS LA POSTE -

Epicierie PROXI
14 rue Jean Boucher
Fermé le lundi
9h-12h30/15h-19h
Contact : 02.99.45.46.32

MARCHÉ TRADITIONNEL

Chaque mardi de 7h30 à 13h
place de la Mairie à Hédé /
MARCHÉ BIO

tous les jeudis de 16h30 à 19h00 au Mille-Club à Bazouges

ORDURES MENAGERES

tous les jeudis et TRI SÉLECTIF le vendredis 4 et 18 novembre 2021.

DÉCHETTERIE

à Lundi : 14h-17h ; du mardi au samedi : 9h-12h/14h-17h.

CORRESPONDANT LOCAL OUEST-FRANCE

Monsieur Guy CASTEL au 06 70 52 37 97 ou aguy.castel@free.fr